



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI



MEDIZINALTARIF-KOMMISSION UVG
COMMISSION DES TARIFS MÉDICAUX LAA
COMMISSIONE DELLE TARIFFE MEDICHE LAINF

POSTFACH 4358, 6002 LUZERN

Annexe B – Structure tarifaire

à la convention tarifaire TarReha pour la fourniture de réadaptation ambulatoire selon l'AA/AM/AI – valable dès le 1^{er} janvier 2025

Remarque: Les termes désignant des personnes s'appliquent à tous les sexes. Les références aux articles et aux paragraphes se rapportent à la présente annexe, sauf mention contraire expresse. En cas d'ambiguïté dans l'interprétation, la version en allemand fait foi.

1 Principes

- 1 Les points tarifaires s'appliquent en vertu des art. 2.1-2.3.
- 2 Les points tarifaires en vertu des art. 2.1–2.3 sont multipliés par la valeur du point (VP) selon l'Annexe F.
- 3 Les forfaits selon les art. 2.1–2.3 comprennent l'ensemble des prestations fournies le jour de la prise en compte d'un forfait TarReha pour remplir l'objectif thérapeutique.
- 4 À l'exception de la position 556.120, les coûts du repas de midi sont intégrés aux points tarifaires.

2 Structure tarifaire pour la réadaptation ambulatoire

Aux chapitres 2.1–2.3 est définie la structure tarifaire des programmes de la réadaptation ambulatoire qui ont été convenus.

2.1 Réadaptation centrée sur l'insertion professionnelle

Position tarifaire	Forfait pour la réadaptation ambulatoire centrée sur l'insertion professionnelle	Description de la prestation	Palette de prestations	Points tarifaires	Limitation
556.100	TarReha Insertion professionnelle: Forfait 1	Au minimum 150 minutes de thérapie de la palette de prestations. Dont au minimum 60 minutes de physiothérapie.	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins - Physiothérapie - Ergothérapie - Psychothérapie non médicale - Soins infirmiers - Réentraînement au travail - Assistance sociale / orientation professionnelle 	420	- max. 1x/jour et personne assurée
556.110	TarReha Insertion professionnelle: Forfait 2	Au minimum 235 minutes de thérapie de la palette de prestations. Dont au minimum 60 minutes de physiothérapie.	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins - Physiothérapie - Ergothérapie - Psychothérapie non médicale - Soins infirmiers - Réentraînement au travail - Assistance sociale / orientation professionnelle 	634	- max. 1x/jour et personne assurée
556.120	TarReha Insertion professionnelle: Forfait 3	Au minimum 120 minutes de thérapie de la palette de prestations. Dont au minimum 60 minutes de physiothérapie.	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins - Physiothérapie - Ergothérapie - Psychothérapie non médicale - Soins infirmiers - Réentraînement au travail - Assistance sociale / orientation professionnelle 	307	- max. 1x/jour et personne assurée Uniquement si l'assuré est apte à travailler et travaille à 40% au moins

2.2 Réadaptation centrée sur le mouvement et la force

Position tarifaire	Forfait pour la réadaptation ambulatoire centrée sur le mouvement et la force	Description de la prestation	Palette de prestations	Points tarifaires	Limitation
556.200	TarReha Mouvement et force: Forfait 1	Au minimum 150 minutes de thérapie de la palette de prestations. Dont au minimum 60 minutes de physiothérapie.	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins - Physiothérapie - Ergothérapie - Thérapie récréative, art-thérapie, musicothérapie - Psychothérapie non médicale - Soins infirmiers - Assistance sociale / orientation professionnelle 	421	- max. 1x/jour et personne assurée
556.210	TarReha Mouvement et force: Forfait 2	Au minimum 190 minutes de thérapie de la palette de prestations. Dont au minimum 60 minutes de physiothérapie.	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins - Physiothérapie - Ergothérapie - Thérapie récréative, art-thérapie, musicothérapie - Psychothérapie non médicale - Soins infirmiers - Assistance sociale / orientation professionnelle 	516	- max. 1x/jour et personne assurée

2.3 Réadaptation centrée sur les troubles fonctionnels cognitifs ou de langage

Position tarifaire	Forfait pour la réadaptation ambulatoire centrée sur les troubles fonctionnels cognitifs ou de langage	Description de la prestation	Palette de prestations	Points tarifaires	Limitation
556.300	TarReha Troubles fonctionnels cognitifs ou de langage: Forfait 1	Au minimum 150 minutes de thérapie de la palette de prestations. Dont au minimum 30 minutes de neuropsychologie ou de logopédie.	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins - Physiothérapie - Ergothérapie - Thérapie récréative, art-thérapie, musicothérapie - Psychothérapie non médicale - Neuropsychologie - Logopédie - Soins infirmiers - Assistance sociale / orientation professionnelle 	414	- max. 1x/jour et personne assurée

556.310	TarReha Troubles fonctionnels cognitifs ou de langage: Forfait 2	<p>Au minimum 205 minutes de thérapie de la palette de prestations.</p> <p>Dont au minimum 30 minutes de neuropsychologie ou de logopédie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins - Physiothérapie - Ergothérapie - Thérapie récréative, art-thérapie, musicothérapie - Psychothérapie non médicale - Neuropsychologie - Logopédie - Soins infirmiers - Assistance sociale / orientation professionnelle 	551	- max. 1x/jour et personne assurée
---------	--	--	---	-----	------------------------------------

Berne/Lucerne, 30.09.2024

H+ Les Hôpitaux de Suisse

La présidente

La directrice

Dr Regine Sauter

Anne-Geneviève Büttikofer

Commission des tarifs médicaux LAA (CTM)

**SUVA (Caisse nationale suisse
d'assurance en cas d'accidents)
Division Assurance militaire**

**Office fédéral des assurances sociales
Domaine Assurance invalidité (AI)**

Le président

Le directeur

Le vice-directeur

Daniel Roscher

Martin Rüfenacht

Florian Steinbacher